



ERRATUM & RECTIFICATIF

AU DOSSIER D'APPEL À PROJET - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2026 - **SECTEUR « LE COURTIER »**

Une erreur s'est glissée dans le dossier de l'AMI « LE COURTIER », certaines parcelles ont été mentionnées à tort parmi les emplacements pouvant faire l'objet d'une occupation privative dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt.

Les parcelles cadastrées **section G n° 2060, 2061, 2062 ainsi qu'une petite partie de la parcelle G 598** correspondent en réalité à de la **voirie communale**, desservant notamment le bâtiment des **Oucanes**, et ne peuvent donc pas être proposées à l'occupation ni à la cession dans le cadre de l'AMI.

En conséquence, les corrections suivantes sont apportées au dossier de consultation :

1. Avis d'appel à manifestation d'intérêt « AMI REALLON AVIS»

Dans la partie listant les emplacements pressentis :

Mention actuelle :

- « Parcelles pour le « Courtier » : Section G, n° 601, 602, 603, 604, 605, 606, 624, 625, 626, 627, 598, 1260, 1239, 2060, 2061 et 2062. »

Doit être lue comme suit :

- « Parcelles pour le « Courtier » : Section G, n° 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 624, 625, 626, 627, 598 (hors partie correspondant à la voirie communale) 1260 et 1259. »

Les parcelles **G 2060, G 2061 et G 2062** sont donc **retirées** de la liste des parcelles proposées dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt.

2. Règlement de consultation « RC AMI »

À l'article 3.2 – Liste des parcelles au jour de la publication de l'avis, la liste suivante :

- Mention actuelle :
- « Parcelles pour le « Courtier » : Section G, n° 601, 602, 603, 604, 605, 606, 624, 625, 626, 627, 598, 1260, 1239, 2060, 2061 et 2062. »
- Doit être lue comme suit :
- « Parcelles pour le « Courtier » : Section G, n° 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 624, 625, 626, 627, 598 (hors partie correspondant à la voirie communale) 1260 et 1259. »

Les parcelles **G 2060, G 2061 et G 2062** sont donc **retirées** de la liste des parcelles objet de l'appel à manifestation d'intérêt.

Il est rappelé que la **liste des emplacements mis à jour et leur localisation** est consultable sur le site internet de la Commune de Réallon et sera actualisée en conséquence.



Commune de Réallon
 2098 Charrière des Gourniers
 La Place, 05160 Réallon
 secretariat@reallon.fr